

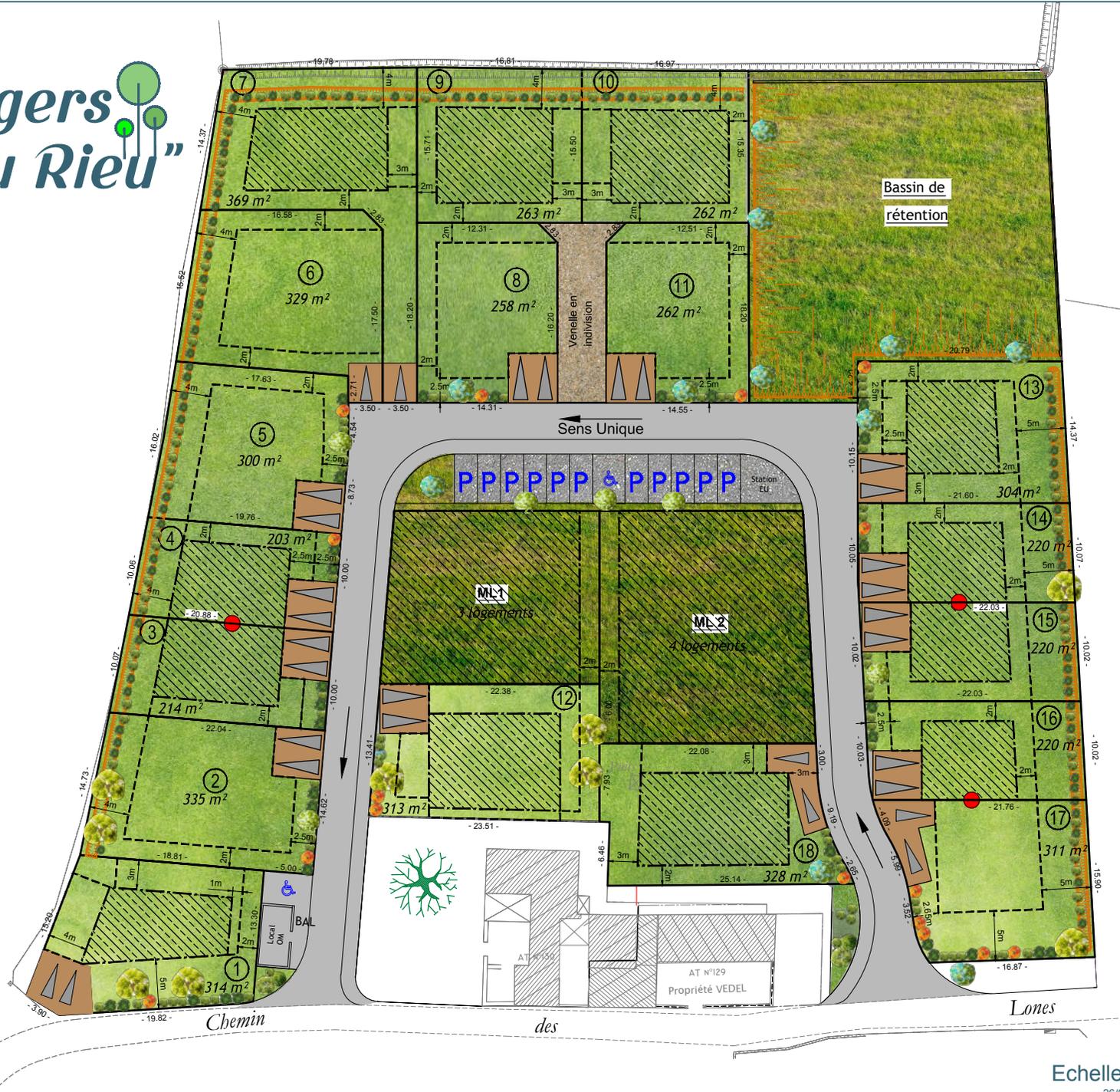
"Les Vergers du Rieu"

PLAN DE COMMERCIALISATION

LEGENDE:

-  Accès aux lots
-  Zone constructible en R+1 maximum
-  Zone constructible en RdC uniquement
-  Jumelage obligatoire
-  Noue/fossé
-  Arbre existant à conserver
-  Arbre déplacé issu du terrain (Position indicative)

RAPPEL: la plantation de 1 arbre de haut jet par terrain est obligatoire, à choisir parmi les variétés suivantes: Chêne, Erable, Frêne, Mélia, Robinier, Tilleul, Fruitier (amandier, figuier).
PAS DE RESINEUX



Nota: les surfaces et les côtes mentionnées sont indicatives
elles ne seront définitives qu'après bornage et implantation.
Aménagements paysagers non contractuels